

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 70 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 6 septembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 août 2022

Présents : BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

OBJET : Voirie communale.

Vu la circulaire du 19 juillet 2021 relative au recensement de la voirie communale dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),

Vu la délibération n°165/2021 en date du 22 mars 2021,

Considérant

- Que le dernier recensement établi indique un linéaire total de la voirie communale de 28 920 ml
- Qu'une section rectiligne de la voie communale d'une longueur de 72 ml a été déclassée et constitue le prolongement de la route départementale n°205,
- Qu'une section de la route départementale n°205 d'une longueur de 151 ml, du PR 0+207 au PR 0+347 est devenue une voie de desserte locale,

Le conseil municipal décide

- D'approuver le nouveau linéaire total de la voirie communale qui s'élève à 28 999 ml (28 920 + 151 ml – 72 ml).

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

